

Liberté Égalité Fraternité

France Relance





14 janvier 2021



Fraternité

SOMMAIRE

Généralités : priorités, types d'intervention, bénéficiaires

Description brève des mesures par « objectif »

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES



Dispositif gouvernemental - France relance

3 priorités

✔ Transition écologique

✔ Compétitivité

✔ Cohésion sociale et territoriale

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES



Égalité

4 types d'intervention

- ✓ Mesures nationales non destinées à la territorialisation (mesures fiscales, aides à certains publics, APN)
- ✔ Appels à projets déconcentrés au niveau régional, gérés par des opérateurs (dispositifs existants)
- ✔ Enveloppes spécifiques sous responsabilités des préfets (investissement QPV et territoires ruraux, rénovation thermique des bâtiments, mobilité du quotidien)
- ✔ Projets territorialisés sur une politique publique avec différentes mesures du plan : en priorité eau et assainissement, air, déchets



« Types » de bénéficiaires

- ✔ Particuliers
- Entreprises
- ✓ Administrations (opérateurs de l'État, établissements publics)
- ✔ Collectivités



Liberté Égalité Fraternité

Mesures par « objectifs »

- **✓ Foncier** (3 mesures)
- ✔ Rénovation énergétique des bâtiments (3 mesures)
- ✓ Mobilité (3 mesures)
- **✓ Alimentation** (4 mesures)
- **✓ Ecologie** (4 mesures)
- **✓ Dynamiques territoriales et contractualisation** (1 mesure)
- ✓ Cohésion territoriale et Transformation numérique (3 mesures)
- ✓Investissements dans les monuments historiques (1 mesure)



Mesures par « objectifs »

Objectif : Foncier

- « Maires densificateurs »
- Fonds « friches »

✓ Aires d'accueil gens du voyage



Construction durable - Maires « densificateurs »



Pour qui?

Toutes les communes exceptées celles carencées au titre de la loi SRU (arrêté de carence)

Quoi?

Équipements publics et infrastructures

Taux / montant?

en moyenne 100 euros / m² logements construits au dessus d'un seuil de densité

Dispositif financier?

aucun, automatique en fonction des déclarations SITADEL

Conditions?

Opérations ≥ 2 logements

* démolition/ reconstruction, surélévation, construction sur un terrain déjà bâti ⇒ communes en catégorie C

Durée?

Constructions entre 1^{er} septembre 2020 et 31 aôut 2022

Service / nom agent référent DDT?

Service Aménagement Territorial /Nelly PONS



Fonds « friches »

3 dispositifs

- ✔ Développement d'outils de connaissance du foncier (bénéficiaire : CEREMA)
- ✔ Reconversion des friches polluées
- ✔ Recyclage foncier pour des projets d'aménagement urbain, de revitalisation des coeurs de ville et de périphérie urbaine, et pour des projets de requalification à vocation productive.

PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

Reconversion des friches polluées

Liberté Égalité Fraternité

Pour qui?

Collectivités, Aménageurs publics ou privés, EPFE, EPFL, bailleurs sociaux, promoteurs

Quoi?

Travaux de dépollution en vue d'un autre usage

Taux / montant?

Subventions

Dispositif financier?

APN (géré par ADEME)

Conditions?

Anciens sites industriels ICPE ou miniers, PVD, ACV, territoires d'industries

Durée?

2 sessions 2020-2021 / 2021-2022

Service / nom agent référent ?

Se rapprocher de l'ADEME

PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

Recyclage foncier

Liberté Égalité Fraternité

Pour qui?

Collectivités, « Aménageurs »

Quoi?

études, acquisitions foncières,travaux de démolition, de dépollution ou d'aménagement, études pré-opérationnelles

Taux / montant?

Convention financière (part d'autofinancement obligatoire si collectivité maître d'ouvrage et bénéficiaire de la subvention)

Dispositif financier?

AAP régional

Conditions?

Projets déficitaires avec production (sur terrain déjà artificilatisé) ou réhabilitation de surfaces de logements, de surfaces économiques ou d'équipements publics.

Durée?

2 sessions 2020-2021 / 2021-2022 (Dépôt des candidatures pour la première session : au plus tard le 5 mars 2021)

Service / nom agent référent DDT ?

Service Aménagement Territorial /Nelly PONS



Réhabilitation des aires permanentes d'accueil pour gens du voyage

Liberté Égalité Fraternité

Pour qui?

Quoi?

Travaux de réhabilitation lourde

Taux / montant ?

Subvention

Dispositif financier?

Circuit financier en vigueur pour la création d'aire et le cadre juridique existant

Conditions?

aires permanentes d'accueil inscrites au schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage. travaux de réhabilitation lourde

Durée ? 2021-2022

Service / nom agent référent DDT ?

Service Habitat /Valérie MAITENAZ



Mesures par « objectifs » Objectif : Rénovation énergétique des bâtiments

- ✓ Ma Prime Renov (bâtiments privés)
- ✔ Rénovation énergétique des logements sociaux
- **✓** Bâtiments tertiaires



Rénovation énergétique des bâtiments privés Ma Prime Rénov



Pour qui?

Une aide ouverte à tous

propriétaires occupants - propriétaires bailleurs - copropriétés

Quoi?

Amplifier et accroître l'efficacité des aides à la rénovation énergétique des bâtiments privés

Inciter à effectuer des rénovations globales

Éradiquer les passoires thermiques à l'horizon 2030

Favoriser les rénovations très performantes (BBC)

Taux / montant?

Des aides versées sous forme de primes, graduées en fonction du niveau de ressources et de la typologie des travaux.

Une adresse pour repérer son profil :

www.faire.gouv.fr/aides-de-financement/simulaides

Dispositif financier?

2 Md€ mobilisés, sur 2 ans

Conditions?

Dépot de dossier en ligne :

https://www.maprimerenov.gouv.fr

Durée?

2021 et 2022

Service / nom agent référent DDT ?

Service Habitat – Bureau des politiques territoriales de l'habitat – Martine ECHE



Rénovation énergétique des logements sociaux existants 1/2

Liberté Égalité Fraternité

Pour qui?

Une aide ouverte à tous

Organismes HLM, collectivités et associations

Quoi?

Accompagner la restructuration lourde des logements sociaux couplée à une rénovation thermique

- * Traiter <u>en priorité</u> les logements <u>en restructuration lourde</u> ayant une étiquette énergétique G et F pour les amener à une étiquette D après travaux.
- * Traiter les logements ayant une étiquette énergétique G et F pour les amener à une étiquette D après travaux.

Taux / montant?

Subventions non cumulables avec les aides de l'ANRU:

Rénovation thermique lourdes : forfait moyen de 11 000 €/logement plafonné à 20 000 €/logement.

Rénovation thermique : forfait moyen de 4 000 €/logement plafonné à 12 500 €/logement.

Dispositif financier?

460 M€ mobilisés, sur 2 ans

Conditions?

Instruction par les délégataires des aides à la pierre

Durée?

2021 et 2022

Service / nom agent référent DDT ?

Service Habitat – Bureau des politiques territoriales de l'habitat – Christine Quercy



Égalité

Fraternité

Rénovation énergétique des logements sociaux existants 2/2

Les organismes mentionnés à l'article D-323-1 du CCH

Quoi?

Soutenir le développement de processus exemplaire de massification des travaux de rénovation dans le cadre industriel et expérimental

<u>Appel à projets MassiRéno</u> pour faciliter le déploiement sur les territoires d'une offre industrielle de rénovation énergétique du parc des logements sociaux existants.

Taux / montant?

Subvention état de 20 000 €/logement

Bénéfice de l'éco-prêt logement social pouvant atteindre 22 000 €/logement avec une majoration possible de 3 000 €/logement en cas de présence d'amiante.

Dispositif financier?

40 M€ mobilisés, sur 2 ans

Conditions?

Dépôt du dossier de candidature de préférence par mail avant le 21/02/2021 :

Qc4.Dgaln@developpement-durable.gouv.fr

Durée?

2021 et 2022

Service / nom agent référent DDT ?

Service Habitat – Bureau des politiques territoriales de l'habitat – Christine Quercy

PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

Rénovation énergétique des bâtiments publics

Liberté Égalité Fraternité

Pour qui ? État, les opérateurs de l'État et collectivités territoriales

Quoi ? Financement des projets concourant à la rénovation énergétique de bâtiments publics

- → réduire la consommation d'énergie liée à ces bâtiments
- → répondre aux obligations du décret tertiaire
- → montée en compétences, mobilisation et animation de la filière
- → lutte contre la fraude
- → traduction des proposition de la convention citoyenne pour le climat

Montant ? 4Md€ sur les bâtiments publics dont 1,3Md€ pour les collectivités

Etat	Région	Département	Bloc communal	Équipements sportifs
<u>2,7</u> Md€	<u>300</u> M€	<u>300</u> M€	<u>650</u> M€	50M€

Dispositif financier?

Etat	Région	Département	Bloc communal	Équipements sportifs
2 appels à projets : → bâtiments d'enseignement supérieur et de recherche, → les autres bâtiments Etat	accords régionaux de relance	DSID (pour le Tarn-et-Garonne∥: 2.44M€)	→ DSIL (pour le Tarn-et-Garonne : 4.28M€) → Programme ACTEE2 doté de 100M€ sur 2 ans sous forme d'AMI → CEE notamment le nouveau dispositif « coup de pouce » (chauffage, CPE).	Subventions Agence National du Sport

Conditions? Pour les AAP ou AMI réponses dans les délais fixés Pour la DSID ou la DSIL, engagement des projets avant la fin 2021

Service / nom agent référent DDT? Service Habitat/Bureau Accessibilité et Construction durable- Magali GREGOIRE



Mesures par « objectifs »

Objectif : Mobilité

- **✔** Favoriser les mobilités du quotidien
- ✓ Mesures pour le déploiement de véhicules moins polluants
- **✓** Programme National Ponts



Égalité Fraternité

Favoriser les mobilités du quotidien (1/2)

Vue d'ensemble –

Dans la continuité de la Loi d'orientation des mobilités (LOM) de décembre 2019, le plan de relance prévoit de favoriser les mobilités de quotidien.

Objectifs : Assurer à nos concitoyens de pouvoir se déplacer facilement et en sécurité par des modes respectueux de l'environnement :

- aménagement de réseaux cyclables, sécurisés et efficaces,
- développement des transports ferroviaires au profit des déplacements du quotidien dans les zones les plus denses (RER métropolitain)
- développement de nouvelles offres de transports collectifs dans les zones urbaines

Un appel à projet spécifique en cours : AAP TCSP et PEM (cf. diapo suivante)

Des dispositifs antérieurs renforcés : AAP Continuités cyclables, DSIL relance

Service / nom agent référent DDT ? Service Connaissance et Risques / Marion Cauhopé



Favoriser les mobilités du quotidien (2/2)

AAP Transport en commun en site propre –

Liberté Égalité Fraternité

Pour qui ? Les Autorités organisatrices de la mobilité pour les TCSP Les collectivités territoriales pour les PEM

Quoi ? Soutenir les autorités organisatrices de la mobilité dans le développement de projets ambitieux, participant de la relance de l'activité économique :

- création ou extension de lignes de Transport en commun en site propre (TCSP) : métro, tramway, bus à haut niveau de service, transport urbain par câble, liaison fluviale à vocation urbaine
- création ou aménagement de pôles d'échanges multimodaux (PEM) accueillant au moins un service de transport collectif non urbain (par exemple, train ou car Lio)

Taux / montant? L'enveloppe financière de l'aàp s'élève à 450 M€

Dispositif financier? Appel à projet Transport en commun en site propre (TCSP) et Pôles d'échanges multimodaux (PEM)

Date limite de candidature ? Vendredi 30 avril 2021

Service / nom agent référent DDT? Service Connaissance et Risques / Marion Cauhopé



Mesures pour le déploiement de véhicules moins polluants

Liberté Égalité Fraternité

Aides à l'achat de véhicule propre (bonus, PAC, recharges) :

- la prime à la conversion des véhicules légers (jusqu'à 5000 €) pour la mise à la casse d'un vieux véhicule et l'achat d'un véhicule peu émetteur
- le bonus écologique (jusqu'à 7000 €) pour l'achat d'un véhicule électrique ou hybride rechargeable
- → *les collectivités peuvent compléter ces aides.* Par exemple, la Région Occitanie, le Syndicat d'énergie des Hautes-Pyrénées et Alès Agglomération le font.

Déploiement de points de recharge pour les véhicules électriques :

Objectif de **100 000 points de charge** ouverts au public :

- prolongation du programme Advenir (CEE) pour l'installation de bornes : jusqu'à
 9 000 € d'aide et 60 % du coût d'installation des bornes (collectivités éligibles).
- 100 M€ dédiés à l'installation de bornes très rapides sur le réseau routier.

Stratégie nationale pour le développement de l'hydrogène décarboné :

Trois priorités d'intervention dont : la mobilité lourde à l'hydrogène décarboné

 – aàp « Hub territoriaux d'hydrogène » en cours, pour faire émerger des partenariats entre collectivités et industriels et synchroniser au mieux l'émergence de l'offre et le développement des usages.



Programme national ponts

Liberté Égalité Fraternité

Pour qui ? Petites collectivités selon des critères de potentiel fiscal (environ 28.000 communes au niveau national et 171 en T&G)

Quoi ? inventaire des ouvrages et premier diagnostic des ouvrages les plus sensibles

Taux / montant ? 40 millions d'€ d'appui à l'ingénierie des collectivités

Dispositif financier ? appui en ingénierie de l'ANCT pilotée par le Cerema en collaboration avec des bureaux d'études privés

Conditions ? : Les communes éligibles intéressées et volontaires recevront un mail du Cerema avec un lien personnalisé vers un questionnaire en ligne. Elles pourront ainsi manifester leur volonté de s'engager dans le programme.

Durée ? Démarrage phase 1 (recensement) en mai 2021 puis phase 2 (évaluation détaillée) à l'automne 2021. Fin le 30/11/2023 (aap ponts connectés)

Service / nom agent référent DDT ? Service Connaissance et Risques/ Nicolas Viaud



Mesures par « objectifs » Objectif : Alimentation

- ✓ Structurer les filières locales au travers des projets alimentaires territoriaux (PAT)
- ✓ Jardins partagés et agriculture urbaine
- ✓ Développer une alimentation saine, durable et locale dans les cantines scolaires
- ✓ Alimentation locale et solidaire



Partenariat Etat - Collectivités sur les PAT (mesure 13, volet A et B)



Pour qui : L'ensemble des acteurs du territoire en lien avec l'enjeu « alimentation » : collectivités, entreprise, association etc.

Quoi : Renforcer la résilience des systèmes alimentaires sur le territoire. Relocaliser l'agriculture pour une alimentation saine, sûre et durable.

Volet A : soutien à la création de nouveaux PAT « émergents »

Volet B: investissement dans des PAT labellisés ou en cours de labellisation.

Montant: 80 millions d'€ (ADEME, MSS, MAA)

Calendrier: Volet A: 2 sessions 01/12/20- 15/01/21 puis 01/03/21 – 15/04/21

Volet B: au fil de l'eau

Conditions : Dépenses engagées en 2021



Initiative Agriculture urbaine et jardins partagés (mesure 11, volet B)

Liberté Égalité Fraternité

Pour qui : collectivités, associations, bailleurs sociaux

Quoi : AAP départementaux pour la création de jardins partagés ou le soutien au développement de jardins existants.

Le dispositif est ciblé vers les populations défavorisées urbaines et périurbaines

Montant: 30 M€, dont 1,58 millions d'€ en Occitanie

Calendrier : AAP lancé le 15 décembre 2020 (préfecture)

Conditions: Investissements matériels pour des équipements ou des aménagements (outillage, clôture, équipement de cuisine), immatériels (étude de sols, ingénierie et prestation annexe de formation, animation etc.

Dépenses engagées en 2021



Soutien aux cantines scolaires des petites communes (mesure 14)



Pour qui : Collectivités : communes éligibles à la fraction cible de la DSR (dotation de solidarité rurale) ou EPCI ayant acquis la compétence restauration scolaire

Quoi : Accélérer l'approvisionnement en produits frais, durables et locaux dans les cantines scolaires des petites communes.

Montant : 7,72 millions d'€ en Occitanie

Calendrier: à partir du 01/01/21, engagement des dépenses en 2021.

Conditions: Investissements matériels (travaux, matériels dans les cantines), immatériels (logiciels et formation du personnel) et prestation intellectuelle (BE, architecte) Permettant la mise en œuvre de la loi Egalim.



Alimentation locale et solidaire (paniers fraîcheur) (mesure 12, volet B)



Pour qui : tous les acteurs : collectivités, épiceries sociale et solidaire, producteurs, association et entreprises

Quoi : Accompagner le développement de projets garantissant à de nouveaux concitoyens l'accès à une alimentation de qualité mise en relation de producteurs locaux et des publics précaires via des associations

Montant : 30 M€, dont 2,45 millions d'€ en Occitanie.

Calendrier: à partir du 01/01/21, engagements et paiements sur 2021.

Conditions : - producteurs ayant des démarches collectives de structuration et d'approvisionnement

- projets de mise à disposition d'une alimentation de qualité pour tous
- initiatives locales de développement de commerces solidaires ambulants



Mesures par « objectifs »

Objectif: Ecologie

- ✔ Amélioration de la résilience des réseaux électriques et transition énergétique en zone rurale
- ✓ Modernisation des centres de tri, recyclage et valorisation des déchets
- Restaurations écologiques
- ✔ Programme « plantons des haies »



Amélioration de la résilience des réseaux électriques et transition énergétique en zone rurale

Liberté Égalité Fraternité

Pour qui ? Les autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité (AODE) : communes, EPCI, syndicats mixtes, départements

Quoi?

Augmenter les investissements dans le réseau de distribution, spécifiquement en zone rurale en améliorant sa résilience, notamment face aux événements climatiques et en développant les investissements en faveur de la transition énergétique

Taux / montant?

Abondement de 50 M€ du FACé « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale »

Dispositif financier?

L'abondement de 50 M€ du FACé « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale » sera réparti sur 2 ans, avec vote des crédits dans le cadre des lois de finances 2021, puis 2022

Conditions?

Les dossiers seront présentés à partir de début 2021, pour avis, aux membres du comité restreint qui se réunit trimestriellement

Durée ? 2 ans

Service / nom agent référent ? DREAL Energie (Valérie Rumeau)



Modernisation des centres de tri, recyclage et valorisation des déchets

Liberté Égalité Fraternité

Pour qui ? Entreprises

Quoi?

Soutien à l'investissement pour des équipements pour le déploiement et la modernisation du tri sélectif, pour le soutien aux installations de production d'énergie à partir de combustibles solides de récupération (CRS), pour l'acquisition d'un banliseur de déchets à risques infectieux.

Taux / montant?

- 100 M€ pour le soutien à l'investissement en équipement pour faciliter le tri à la source, la collecte et la valorisation des biodéchets
- 84 M€ pour le tri des déchets recyclables au travers du déploiement du tri sélectif
- 80 M€ pour le soutien aux installations de production d'énergie à partir de combustibles solides de récupération (CRS), obtenus grâce au réemploi de déchets non recyclables
- 10 M€ sur la période 2021 -2022 pour le soutien à l'acquisition d'un banaliseur de déchets d'activités de soins à risque infectieux.

Dispositif financier?
Aides à l'investissement
Conditions?

Durée ? Période 2021-2022 *Service / nom agent référent ?* Se rapprocher de l'ADEME



Restaurations écologiques pour la préservation et la valorisation des territoires



Pour qui?

Collectivités ; Gestionnaires d'espaces naturels

Quoi?

Réaliser des chantiers permettant l'adaptation d'infrastructures routières et ferroviaires, de barrages et de zones dégradées en mobilisant de l'ingénierie et des travaux parfois lourds.

Cela visera notamment des opérations de restauration morphologique des cours d'eau, de continuités écologiques (aquatiques et terrestres), de désimperméabilisation et désartificialisation des sols, etc.

Taux / montant?

1 M€ par DREAL

Dispositif financier?

La mesure permet le versement d'une subvention au maître d'ouvrage par l'État en complément d'autres cofinancements éventuels.

Conditions?

Dépôt d'un projet à la DREAL

Réponse à des AAP qui seront lancés par l'OFB (janvier 2021 ?)

Durée?

Opération engagées avant 2022 ; Dernières demandes de paiement en 2023.

Service / nom agent référent DDT ?

Service Eau et Biodiversité / J. Mailles

PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

Plantons des haies

Liberté Égalité Fraternité

Pour qui ? Agriculteurs, Collectivités, Associations loi 1901, GIEE, lycées agricoles

Quoi?

- * « investissement » : financement de projets d'implantation de haies et agroforesterie
- * « accompagnement » : financement d'actions d'accompagnement et d'animation

Taux / montant?

50 M€ dédiés

Taux d'aide minimal de 80 %

Reste à charge pour l'agriculteur : 10€ / 100m linéaire

Dispositif financier?

Préférentiellement FEADER : mesures 4.4 et 8.2 ; Pour l'animation : 7.6 « sensibilisation environnementale AAP (DRAAF)

Conditions?

Durée ? Lancement début 2021 – 2 ans

Service / nom agent référent DDT? Se référer DRAAF ou Service Eau et Biodiversité (Julien MAILLES)



Mesures par « objectifs »

Objectif: Dynamiques territoriales et contractualisation

✓ Contrat de relance et de transition écologique CRTE



Contrat de relance et de transition écologique CRTE

Liberté Égalité Fraternité

Pour qui? EPCI, PETR

Quoi?

Simplifier et mettre en cohérence les dispositifs de soutiens apportés par l'État aux territoires. Les CRTE ont vocation à regrouper les démarches contractuelles existantes : CPER, contrats de ruralité, contrats de ville, contrat de revitalisation bourg-centre, CTE... et intégrer les différents programmes d'appui aux territoires : Action coeur de ville, Petites villes de demain, France Services, France Très Haut débit, France Mobilités...

Taux / montant? En fonction du programme d'actions

Dispositif financier ? DSIL relance, DSIL de droit commun, DETR, FNADT, crédits des ministères concernés par les contrats ou les axes thématiques et des collectivités partenaires.

- + Possibilité de cofinancer un poste de chef de projet contractualisation avec les crédits inscrits dans les volets territoriaux du CPER (FNADT);
- + Marchés d'ingénierie de l'ANCT disponibles à partir de janvier 2021;
- + Accompagnement par les opérateurs (Cerema, ADEME....)

Conditions ? Elaborer une projet de territoire axé transition ecologique (ou actualiser celui déjà réalisé dans le cadre d'autres dispositifs de contractualisation)

Durée ? 6 ans - durée du mandat municipal de 2020-2026

Service / nom agent référent DDT ? Service Connaissance et Risques / Claire Portet



Mesures par « objectifs »

Objectif: Cohésion territoriale, transformation numérique

- ✔ Appel à manifestation d'intérêt Fabriques de territoires
- ✓ Déploiement de la fibre optique partout en France d'ici 2025
- ✓ Inclusion numérique



Appel à manifestation d'intérêt Fabriques de territoires

Liberté Égalité Fraternité

Pour qui?

Entreprises publiques et/ou privées, fondations et associations, groupements d'intérêt public et groupements d'intérêt économique, collectivités territoriales et leurs groupements, syndicats mixtes

Quoi?

Soutien au développement de 360 fabriques de territoires définies comme des tiers-lieux structurants capables d'augmenter la capacité d'action des autres tiers-lieux du territoire dans lequel ils s'inscrivent. Ces 360 fabriques seront implantées pour moitié en quartier prioritaire de la politique de la ville ou à proximité immédiate, et pour moitié hors des grands centres urbains

Taux / montant?

Le budget de l'AMI est établi à 54 M€ suite au Plan de relance.

L'État soutient les fabriques de territoire à hauteur de 75 000 à 150 000 €, sur 3 ans, le temps pour ces structures de conforter leur équilibre économique

Dispositif financier ? AAP Fabriques de territoires

Conditions ? L'AMI finance des lieux existants souhaitant élargir leurs services, ainsi que des lieux en projet dans les territoires non-pourvus. Les projets doivent avoir un porteur de projet identifié au cœur de la dynamique territoriale. https://societenumerique.gouv.fr/tierslieux/

Durée ? 3 ans - AMI ouvert jusqu'à fin 2021

Service / nom agent référent ? Préfecture/Mission ruralité



Déploiement de la fibre optique partout en France d'ici 2025

Liberté Égalité Fraternité

Pour qui?

Porteurs de projets départementaux ou pluri-départementaux de réseaux d'initiative publique

Quoi?

Cette mesure vise à accompagner la généralisation de la fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH) en apportant des ressources nécessaires pour accélérer la contractualisation et le lancement dès 2021 des chantiers correspondants dans les territoires.

Taux / montant?

Dispositif financier?

AAP publié fin 2020

Conditions?

Appel à projet détaillant les règles d'attribution des subventions qui sera publié avant la fin d'année 2020 - https://www.amenagement-numerique.gouv.fr/

Durée?

Fin 2020 : publication d'un nouvel appel à projet fixant de nouvelles modalités de soutien aux bénéficiaires. À compter de 2021 : premières instructions des projets et allocation des aides

Service / nom agent référent ? Préfecture/Mission ruralité

PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

Inclusion numérique

Liberté Égalité Fraternité

Pour qui?

Les collectivités territoriales et leurs groupements, les associations et les entreprises relevant de l'économie sociale et solidaire

Quoi?

Favoriser la formation et le recrutement de plusieurs milliers de médiateurs numériques-Généraliser sur tout le territoire des outils simples et sécurisés pour permettre aux aidants (travailleurs sociaux, agents de collectivité territoriale, etc.) de mieux accompagner les Français qui ne peuvent pas faire leurs démarches administratives seuls- Favoriser le développement de lieux de proximité, en plus grand nombre, ouverts à tous.

Taux / montant?

L'Etat finance, forme et outille les conseillers numériques pendant deux ans. Vous les sélectionnez.

Dispositif financier?

AMI lancé le 17 novembre 2020 à destination des futurs médiateurs numériques et des structures d'accueil via la plateforme suivante : https://www.conseiller-numerique.gouv.fr/

Conditions?

Candidater directement sur la plateforme, avec engagements réciproques. Etapes clés : candidatures en ligne, recrutement, envoi pièces jusificatives du contrat, subvention.

Durée?

Service / nom agent référent ? Préfecture/Mission ruralité



Mesures par « objectifs »

Objectif: Soutien aux investissements dans les monuments historiques appartenant aux collectivités territoriales et aux propriétaires privés

PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

Restaurer les monuments historiques

Liberté Égalité Fraternité

Pour qui?

Les propriétaires publics (autres que l'État) et privés de monuments historiques

Quoi?

Accélérer des opérations bien identifiées de restauration des monuments historiques appartenant aux communes et aux propriétaires privés

Taux / montant?

Enveloppe spécifique de 40 M€ qui permet d'augmenter le taux moyen de subvention de l'État

Dispositif financier?

La mesure sera financée à hauteur de 40 M€

Conditions?

L'identification des projets de restauration les plus urgents et les plus avancés est effectuée par les DRAC à partir des projets de travaux soumis par les bénéficiaires potentiels. La sélection des projets est faite en lien avec la négociation en cours des CPER 2021-2027. Les crédits seront engagés par les DRAC et les directions des affaires culturelles (DAC) en 2021 ou 2022

Durée?

Service / nom agent référent ?

Se rapprocher de l'UDAP